

Tribune

Lyon

Anne Brugnera, députée Renaissance : « cette loi est inacceptable pour moi »

La députée Renaissance du Rhône a été l'une des 20 élus de la majorité à voter contre le texte de loi immigration présenté mardi soir devant l'assemblée nationale. Une situation inédite. Dans cette tribune accordée au Progrès, elle explique pourquoi elle a fait ce choix.

Voici la tribune adressée en exclusivité au *Progrès* par Anne Brugnera, députée Renaissance de la 4^e circonscription du Rhône.

« L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. J'ai voté contre ce texte. Je souhaite revenir ici sur les évolutions de son contenu et les raisons de mon choix. Le projet de loi initial, présenté par le Gouvernement, avait trois objectifs : renforcer par la langue et le travail, l'intégration des immigrés ; lutter contre l'immigration clandestine et éloigner les étrangers dont la présence est une menace pour l'ordre public ; réduire considérablement les délais d'examen des demandes d'asile, en engageant une réforme structurelle de notre système de l'asile et simplifier le contentieux des



Anne Brugnera : « Sur les 85 articles de la loi définitivement votée, 59 sont issus du Sénat. Je ne reconnaiss plus le texte initial que j'ai soutenu. » Photo archive Maxime Jegat

étrangers. »

« Les sénateurs ont durci ce texte. S'éloignant des objectifs initiaux du gouvernement, ils ont cherché à dissuader l'immigration et rajouté de nombreux articles : fixation de quotas migratoires, durcissement des conditions d'accès au regroupement familial, alignement sur ces conditions pour les conjoints de Français, contrôle par les maires du regroupement familial, suppression de l'AME, fin de l'automaticité du droit du sol, rétablissement du délit de séjour irrégulier... Les députés de la commission des Lois

ont ensuite largement corrigé le texte afin de le rééquilibrer. Bien que certaines mesures du Sénat aient été conservées ou ajustées, des points qui n'avaient pas leur place dans ce texte ont été rejetés : sujets sur la nationalité, réforme de l'hébergement d'urgence, suppression de l'AME... Une mesure importante a été supprimée par le Sénat : accès au séjour des étrangers exerçant dans un secteur en tension - a été ré-intégrée. »

« Ce texte aurait dû être examiné en séance publique, mais une improbable coalition des oppositions a adopté

une motion de rejet et nous a privés du débat normal du texte. S'il n'est pas nouveau de voir les voix de la gauche radicale et de l'extrême droite se mêler pour refuser le débat, je regrette profondément que la gauche et la droite républicaines aient préféré un « coup politique » au travail parlementaire. »

« Les concessions étaient trop importantes »

« La conséquence de ce rejet a été que la CMP a travaillé sur la seule base du texte du Sénat. Le travail a été difficile et le compromis obtenu inacceptable pour moi. Sur les 27 articles du projet de loi initial, 26 sont présents dans cette version finale, et certaines avancées significatives y sont maintenues, comme l'interdiction du placement des mineurs en CRA et les mesures d'éloignement des étrangers dangereux. »

« J'estime cependant que les concessions à approuver pour obtenir ces avancées étaient trop importantes. Sur les 85 articles de la loi définitivement votée, 59 sont ainsi issus du Sénat. Je ne reconnaiss plus le texte initial que j'ai soutenu. Celui-ci a en ef-

fet franchi plusieurs lignes rouges que je m'étais fixées : le délai de cinq ans de résidence pour obtenir le droit à certaines aides sociales, ce qui équivaut à une forme de préférence nationale ; les mesures à l'encontre des étudiants étrangers, critiquées par de nombreuses universités et grandes écoles, comme la caution-retour, à l'opposé de ce que j'ai toujours défendu ; le volet régularisation par le travail et pour les métiers en tension, mesure phare du texte, a été largement minoré. Le titre de séjour d'un an serait uniquement délivré au cas par cas par les préfets ; le rétablissement du délit de séjour irrégulier. »

« Je suis restée fidèle à mes valeurs, et loyale à mes électeurs »

« Je suis une élue loyale à mon groupe et je considère en général que les divergences politiques doivent se régler par le dialogue interne. Je n'ai pas l'habitude d'exprimer publiquement des désaccords. Mais les conséquences de ce texte seront lourdes et j'ai, en conscience, voté contre. Ce faisant je suis restée fidèle à mes valeurs, et loyale à mes électeurs lyonnais, humanistes et opposés aux extrêmes. »

Rhône

La loi immigration, un risque pour la Macronie locale ?

Le vote pour la loi immigration a donné lieu à des votes différents de la part des députés Renaissance du Rhône. Un risque pour l'avenir du groupe ?

Un vote chaotique dans une ambiance brûlante, des députés frondeurs, des Jeunes avec Macron qui avaient désavoué le texte, des oppositions qui plastronnt : la Macronie avait des airs de bateau ivre mercredi soir. Le vote de cette loi immigration laissera des traces, y compris dans le Rhône, où les députés Renaissance n'ont pas tous choisi la même ligne (I).

Anne Brugnera, venue du PS, fait partie de ceux qui ont dit non. Dès avant le vote, elle avait annoncé qu'elle ne pouvait se résoudre à voter "en conscience" la loi. »

A l'arrivée, elle n'était pas seule parmi les députés rhodaniens de la majorité. Sarah Tanzilli avait préféré s'abstenir. « Depuis le début du quinquennat, nous déroulons un projet politique qui correspond aux principes et aux idées du président. C'est la première fois qu'un tex-

te s'est trouvé en dehors du cadre. Pour moi, des limites ont été franchies. Je n'ai jamais voté pour une mesure qui essentiellement les gens ». De quoi se faire des ennemis dans son camp ? « Non ! Même des collègues de droite sont venus me voir en me disant : je comprends ».

« Ce n'est pas un texte du RN. C'est la plus belle escroquerie de l'année »

Les Renaissance Thomas Rudigoz, Jean-Luc Fugit, Thomas Gassilloud et les Modem Cyril Isaac Sibille et Blandine Brocard ont voté pour. « Ce n'est pas le texte qu'on souhaitait, reconnaît Thomas Rudigoz. On a eu un mauvais coup avec des oppositions qui ont joué la politique du pire. Nous estimions qu'il fallait un texte, comme une majorité de Français. On avait mis des lignes rouges qui ont été respectées en commission mixte paritaire. Ce n'est pas un texte du RN. C'est la plus belle escroquerie de l'année. Ils ont voté contre au Sénat ! »

Jean-Luc Fugit explique lui « avoir voté dans le sens de l'intérêt général et aussi pour les

Français qui ont exprimé le voeu que ce sujet soit traité au Parlement ». Et nombreux sont ceux, à l'instar de Cyril Isaac Sibille, qui avouent avoir voté pour avec l'espoir, voire l'assurance, que le conseil constitutionnel allait se charger d'écartier certaines dispositions « gênantes ».

Le groupe peut-il imploser ?

Patronne du parti présidentiel dans le Rhône, Sarah Peillon reconnaît une « situation compliquée » avec des députés qui se sont retrouvés « contraints », « coincés » avec un texte « frustrant ». « La majorité n'a pas explosé », rassure-t-elle. Mais les adhérents n'ont pas aimé le spectacle de ces derniers jours. Pour répondre à leurs interrogations, tant sur le vote que sur le texte, la référente organise jeudi une réunion en visio avec les adhérents et les députés du Rhône.

L'avenir du groupe est aussi en question. Qu'en est-il de l'avenir d'Anne Brugnera, comme celui des 19 autres députés qui ont voté contre et des 17 qui se sont abstenus ? Implosion ou



Jean-Luc Fugit, Cyrilie Isaac-Sibille, Anne Brugnera, Thomas Gassilloud et Thomas Rudigoz lors de leur élection. Photo J. Philippon

réconciliation ? « Il n'y aura pas de chasse aux sorcières, tempère Sarah Peillon. Ce n'est pas l'intérêt du groupe. La division serait plus mortifère ». « Il n'y aurait rien de pire que de fracturer maintenant », abonde Thomas Rudigoz.

La principale intéressée, Anne Brugnera, n'imagine pas autre issue. « Nous avons beaucoup échangé sur ce texte. Nous avons partagé nos désaccords et nos positions de vote. Ce texte n'était pas le nôtre, a assuré la députée de Lyon au Progrès ce mercredi. Son examen s'est fait dans des circonstances inédites. Nous avons voté chacun en conscience. Nous aurons d'autres combats en commun et d'autres projets à construire. »

« Dans le contexte politique

où chaque voix compte, personne n'a intérêt à fragiliser la majorité. C'était une exception dans un contexte particulier », conclut Sarah Tanzilli.

• J.-P. Cavaillez

(I) Ces réactions ont été recueillies avant l'intervention du président Macron sur France 5. Les votes des députés du Rhône Pour : Jean-Luc Fugit, Thomas Gassilloud, Thomas Rudigoz (Renaissance), Nathalie Serre, Alexandre Portier, Alexandre Vincendet (LR), Blandine Brocard, Cyrilie Isaac-Sibille (Modem).

Contre : Anne Brugnera (Renaissance), Gabriel Amard, Idris Boumertit (LFI), Marie-Charlotte Garin, Hubert Julien-Laferrière (Verts). Abstention : Sarah Tanzilli (R).